

HONORAIRES DE TRANSACTION

MONTANT DES VENTES TTC	HONORAIRES TTC à la charge de l'acquéreur
De 0 à 49.999 €	4 000 €
De 50.000 à 99.999 €	6 000 €
De 100.000 € à 149.999 €	8 000 €
De 150.000 € à 199.999 €	10.000 €
De 200.000 € à 249.999 €	12.000 €
De 250.000 € à 299.999 €	14.000 €
De 300.000 € à 349.999 €	16.000 €
De 350.000 € à 399.999 €	18.000 €
De 400.000 € à 449.999 €	20.000 €
De 450.000 € à 499.999 €	22.000 €
A partir de 500.000 € et au-delà	24.000 €

Terrains à bâtir : forfait de 4.500 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Mission n°1 : Visites, constitution du dossier, rédaction de bail

Mission n°2 : États des lieux

Honoraires TTC pour Mission n°1 + Mission n°2 = 1 mois de loyer charges comprises par partie

Les honoraires TTC par partie pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction de bail ne peuvent excéder 8 €/m². Les honoraires TTC par partie pour les états des lieux réalisés par l'agence ne peuvent excéder 3 €/m².

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Gestion courante = 7.2 % TTC des sommes encaissées.

Garantie des loyers impayés 3,2 % TTC des sommes encaissées*

Vacance locative : 1,5 % TTC des sommes encaissées*

*La garantie des loyers impayés et la garantie vacance locative ne peuvent être souscrites que dans le cadre d'une gestion courante.